
**8ème ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CONSEIL DE QUARTIER D'ORSAINVILLE
Mercredi, le 22 novembre 2023
Pavillon du Jardin
5295, rue des Violettes, QUÉBEC (Québec)**

ÉTAIENT PRÉSENTS(ES) :

M. Benoît Gosselin	Vice-président
M. Émile Grégoire	Secrétaire
Mme Sonia Tchuembou	Trésorière (participation partielle)
Mme Chantale Coulombe	Administrateur
Mme Carine Blenny	Administrateur
M. Moussa Diarso	Administrateur
M. Éric Rouillard	Administrateur
M. Daniel Di Blasio	Administrateur

ÉTAIENT ABSENTS(ES): Aucune absence

ÉTAIENT ÉGALEMENT PRÉSENTS(ES) :

M. Ernesto Salvador Cobos	Conseiller en consultations publiques, Ville de Québec
M. Éric Ralph Mercier	Conseiller municipal, district des Monts, Arrondissement de Charlesbourg
M. Frank Tremblay	Assistant de M. Éric Ralph Mercier
Mme Marie-Pierre Boucher	Conseillère municipale, district de Louis-XIV, Arrondissement de Charlesbourg

Cinq citoyens assistent à cette assemblée.

IL Y A QUORUM

**PROJET D'ORDRE DU JOUR
DE LA 8^{ème} ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CONSEIL DE QUARTIER D'ORSAINVILLE
22 novembre 2023, 19 h 00
Pavillon du Jardin
5295, rue des Violettes, QUÉBEC (Québec)**

- | | | |
|-----|--|---------|
| 1. | Ouverture de l'assemblée | 19 h 00 |
| 2. | Lecture et adoption de l'ordre du jour | 19 h 02 |
| 3. | Adoption du procès-verbal de l'assemblée du 25 oct. 2023 | 19 h 05 |
| 4. | Suivi au procès-verbal. | 19 h 10 |
| 5. | Dossiers du Conseil de quartier | 19 h 25 |
| | • Comités de travail | |
| 6. | Période d'intervention des conseillers municipaux | 20 h 05 |
| 7. | Période de questions et commentaires des citoyens | 20 h 25 |
| 8. | Correspondance et trésorerie | 20 h 40 |
| | • Paiement de la secrétaire de soutien | |
| 11. | Divers | 20 h 45 |
| | • Point de restitution et d'information | |
| 12. | Levée de l'assemblée | 21 h 00 |

M. Benoît Gosselin,
Président

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

M. Benoît Gosselin souhaite la bienvenue aux personnes présentes à cette 8^{ème} assemblée du Conseil de quartier d'Orsainville.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

M. Benoît Gosselin fait la lecture de l'ordre du jour et ajoute les points suivants:

Point 11 — Divers — Ajout — Portes du local

Point 5 — Dossiers — Ajout — Réaménagement de la rue de la Faune.

SUR UNE PROPOSITION DE M. DANIEL DI BLASIO ET SECONDÉE PAR M. MOUSSA DIARSO, IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT d'adopter l'ordre du jour tel que modifié.

ADOPTÉ

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DU 25 OCTOBRE 2023

CQO-23-CA-058

SUR UNE PROPOSITION DE MME SONIA TCHUEMBOU ET SECONDÉE PAR M. EMILE GRÉGOIRE, IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT d'adopter le procès-verbal tel que modifié.

ADOPTÉ

4. SUIVI AU PROCÈS-VERBAL DU 28 JUIN 2023

4.1 – Gentilé

Suite à la résolution no CQO-23-CA-0, au sujet du gentilé, la proposition a été approuvée. M. Émile Grégoire fait la lecture du courriel reçu de M. Claude Lavoie.

« En lien avec votre résolution citée en objet, je vous informe que le 30 octobre dernier, le Comité de commémoration et de toponymie de la Ville a approuvé votre demande. A noter que les membres du Comité ont été impressionnés par la qualité de votre dossier. Le processus décisionnel sur ce sujet sera lancé dans la prochaine semaine en prévision d'une résolution du Conseil de Ville qui officialisera le gentilé « Orsainvillois-Orsainvilloise ». Ce processus pourrait être complété seulement au

début 2024. La résolution sera ensuite transmise à la Commission de toponymie du Québec afin que le gentilé soit versé dans la banque de noms. »

4.2 – Vélo-Cité

Mme Marie-Pierre Boucher anticipe avoir des informations à ce sujet avant la fin de l'année. Elle ignore quel est le chemin du corridor Vélo-Cité, mais l'intention est que Charlesbourg soit dans les premiers arrondissements.

4.3 – Parcs à chiens

Mme Andrée Caron a déposé la pétition pour les parcs à chien sur le site www.change.org laquelle comporte 277 signatures.

Elle a commencé un démarchage dans les rues, mais un citoyen lui a dit qu'il n'est pas légal de recueillir des signatures sur papier. Elle a maintenant neuf (9) signatures. Elle a visité différents commerces pour animaux et les épiceries et a pu déposer un document de pétition. Elle n'a pas obtenu beaucoup de signatures suite à ces interventions.

M. Daniel Di Blasio lui donne l'autorisation de laisser un document de pétition dans son établissement Valentine. M. Di Blasio propose à Mme Caron de préparer quelque chose de plus adapté et performant pour sa pétition.

La pétition sera remise sur la Page Facebook du Conseil de quartier. Elle précise que la pétition est toujours à l'étape des signatures et qu'elle prévoit la présenter à la réunion du Conseil d'arrondissement de Charlesbourg, le 28 novembre 2023.

Un citoyen mentionne qu'il serait approprié d'avoir plusieurs parcs à chiens dans plusieurs arrondissements, soit un parc pour les gros chiens et un pour les petits chiens. Il a passé 40 ans dans le domaine comme comportementaliste canin. Il a déjà fait une demande à la Ville de Québec et il a travaillé avec M. Steeve Verret. Les gens ne savent pas où se rendre avec leurs chiens et n'ont pas de connaissances sur la socialisation de leurs chiens.

Mme Marie-Pierre Boucher précise que des critères ont été identifiés et il y aura une annonce pour un parc à chiens dans chaque arrondissement. Un projet de parc sera développé pour les arrondissements qui n'en ont pas.

Il est important que les parcs à chiens soient bien contrôlés et structurés. Une discussion s'ensuit sur ce sujet. Deux personnes ont été formées et payées par la Ville comme comportementaliste canin.

M. Benoît Gosselin mentionne qu'il faudra attendre le dépôt de la pétition pour avancer davantage dans ce dossier.

4.4 – Stationnement au Parc des Moulins

Action

Suite aux informations apparaissant dans le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 25 octobre, M. Frank Tremblay examinera la problématique du stationnement en vue d'une éventuelle résolution.

4.5 – Formation en urbanisme

M. Benoît Gosselin mentionne que plusieurs personnes ont assisté à la formation en urbanisme et celle-ci fut très intéressante. Il s'agit d'une formation générale sur le zonage des terrains privés, etc.

M. Ernesto Salvador Cobos mentionne que l'objectif de cette formation est de mieux outiller les administrateurs des Conseils de quartier lorsqu'ils doivent se prononcer en consultation publique sur la modification de la réglementation sur le zonage, les distances, marche, la hauteur, etc., avec une période de questions.

5. DOSSIERS DU CONSEIL DE QUARTIER

5.1 — Comité de travail « Environnement »

Mme Carine Blenny mentionne que le Comité de travail s'est réuni le 20 novembre dernier. M. Martin Tremblay, arpenteur-géomètre, s'est joint au Comité comme nouveau membre. Il travaille pour Hydro-Québec et habite le quartier Orsainville depuis 1999. Depuis 2013, il est concerné par les débordements. Il s'occupe de la gestion de projets de lignes de transport.

5.1.1 — Appel de projet « Accélérateur de la transition écologique ».

Mme Carine Blenny mentionne qu'il n'est pas possible pour le Comité de travail « Environnement » de déposer un projet, compte tenu de l'ampleur de ces projets. Il serait approprié d'aller voir d'autres organismes, comme le Groupe d'éducation d'éco-surveillance de l'eau à Beauport, pour déposer un projet de surveillance des rivières.

5.1.2 — Parc des Moulins

Mme Carine Blenny mentionne que le mémoire sur la biodiversité traite du Parc des Moulins et une sollicitation a été amorcée auprès des partenaires impliqués, soit la Ville de Québec, la Commission de la Capitale Nationale, le centre de services

scolaires et le député provincial M. Jonathan Julien. Des rencontres auront lieu pour voir ce qui se passe dans ce dossier.

M. Ernesto Salvador Cobos mentionne que les mémoires sur la biodiversité et du plein air urbain ont été déposés dans la section « mémoires et avis ».

Une lettre sera envoyée à Hydro-Québec pour les questions sur l'emprise sur la rue des Périgord, afin de solliciter une nouvelle approche.

Le Comité sera prêt à présenter un plan d'actions pour l'assemblée ordinaire du 15 janvier 2024.

Concernant le projet immobilier de la Faune, une rencontre de travail sera planifiée avec les administrateurs.

5.1.3 — Plan sur le plein air urbain

M. Ernesto Salvador Cobos fait la lecture du courriel à ce sujet.

« Bien que la date limitée soit dépassée nous allons soumettre au responsable du dossier, pour prise de conscience et considération, lorsque possible, le dossier. »

5.2 — Comité de travail sur la sécurité routière.

Suite à une rencontre des administrateurs de conseils de quartier tenue le 21 novembre 2023, il y a eu une présentation qui a été faite dans différents conseils de quartier, c'est-à-dire des ateliers de vélo, présentation sur les angles morts et des vidéos. Le programme se termine le 30 novembre 2023 et le Conseil de quartier d'Orsainville n'aura pas le temps de soumettre un projet.

Le Conseil de quartier de Vanier a produit une résolution pour appuyer la reconduction de ce programme. Les autres conseils de quartier sont invités à reprendre cette résolution et à l'adapter à leurs besoins.

M. Benoît Gosselin fait la lecture de la résolution.

CQO-23-CA-059

CONSIDÉRANT que le [programme de mobilisation à la sécurité routière de la ville de Québec](#) arrive à sa fin;

CONSIDÉRANT que le programme de mobilisation à la sécurité routière de la ville de Québec est spécifiquement dédié à la sensibilisation de la population sur le sujet de la sécurité routière,

CONSIDÉRANT certaines lacunes en aménagement urbain, la sensibilisation à la sécurité routière est toujours nécessaire,

CONSIDÉRANT qu'étant donné que les conseils de quartier ressentent le besoin d'agir efficacement et d'utiliser les subventions avec pertinence et ciblées sur des besoins spécifiques de chaque quartier de la ville de Québec;

CONSIDÉRANT que les administrateurs des conseils de quartier de la Ville de Québec agissent à titre bénévole, ne disposent pas des capacités multidisciplinaires et le temps nécessaire à la mise en place d'activités dans tous les domaines et que des associations avec d'autres conseils de quartier sont nécessaires, les actions doivent être encouragées et facilitées par la Ville de Québec;

CONSIDÉRANT que l'expertise développée par les administrateurs des conseils de quartier de la Ville de Québec en relation aux nombreuses activités et interventions organisées au cours des quatre dernières années de ce programme;

CONSIDÉRANT qu'encore beaucoup de projets et d'interventions en relation à la sécurité routière sont encore nécessaire afin de faire diminuer les risques d'accidents;

CONSIDÉRANT que nous avons observé de graves problèmes de transit, de vitesse et des comportements dangereux aux abords des écoles dans notre quartier;

CONSIDÉRANT que nous sommes un nouveau conseil de quartier et que nous n'avons pas eu l'opportunité de participer à ce programme;

SUR UNE PROPOSITION DE M. BENOÎT GOSSELIN SECONDÉE PAR M. ÉMILE GRÉGOIRE, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE le Conseil de quartier d'Orsainville recommande :

- À la Ville de Québec **DE RECONDUIRE** pour une autre période de 4 années le programme de mobilisations à la sécurité routière de la Ville de Québec;
- **D'AUGMENTER** le montant de la subvention à 5000.00 \$ par année et par organisme;
- **DE PERMETTRE** que les sommes non dépensées soient reconduites sur un ou des projets lors des années subséquentes de ce programme;
- **D'ÊTRE** plus à l'écoute des conseils de quartier, lorsque ces derniers identifient des secteurs problématiques, afin d'accélérer les processus d'aménagement concernant la mobilité et la sécurité routière tel que la création de nouveaux passages piétons;
- **DE POUVOIR** bénéficier, lorsque possible, des installations, équipements et du personnel de la Ville de Québec, pour réaliser des événements ou activité similaire à celle du Conseil de quartier de Val-Bélair (angles morts des bus,

camion et niveleuse) et de l'étendre à l'ensemble du territoire de la Ville de Québec.

ADOPTÉ

Suite à une demande de M. Moussa Diarso, Mme Marie-Pierre Boucher précise que la Ville possède des informations et des données sur différents tronçons, comme la vitesse des voitures. Suite à l'installation d'une stèle, celle-ci a eu un impact important sur la vitesse des automobilistes.

M. Ernesto Salvador Cobos souligne qu'il est important que davantage de conseils de quartier supportent l'initiative pour poursuivre le programme. Comme le Conseil de quartier d'Orsainville a récemment été créé, il existe des problématiques en sécurité routière que les administrateurs désirent faire un suivi et le Conseil de quartier est très intéressé à la poursuite du programme.

Ce programme devrait être permanent, car il y a toujours des problématiques de sécurité routière.

5.3 — Plan aquatique directeur

Suite à la résolution no CQO-23-CA-031 adoptée par le Conseil de quartier, M. Ernesto Salvador Cobos mentionne que la Ville de Québec a fourni une date pour cette présentation, soit le 27 mars 2024, dans le cadre d'une assemblée ordinaire. Il demande si cette date convient aux administrateurs.

Mme Marie-Pierre Boucher mentionne que le plan aquatique est publié sur le site de la Ville de Québec. Le document est inclus sous l'onglet « sommaire ». Pour le quartier Orsainville, il y a une piscine extérieure qui est annoncée. Le complexe aquatique du secteur nord sera situé dans le district des Monts.

M. Éric Ralph Mercier demande s'il serait possible de rapprocher la date de la présentation, car la fin mars lui semble un peu éloigné. M. Benoît Gosselin mentionne que le délai semble acceptable de la part des administrateurs du Conseil de quartier.

Un citoyen précise que depuis cinq (5) ans, une demande est adressée pour couvrir le nord au complet avec une piscine intérieure. Aucune réponse n'a été reçue.

Suite à la question de M. Benoît Gosselin, Mme Marie-Pierre Boucher explique qu'il n'y a aucune échéance pour le complexe aquatique, car il s'agit d'un projet très coûteux. C'est un projet qui se planifie avec d'autres paliers de gouvernement. Il s'agit d'un projet que l'on désire faire avec différentes opportunités, comme un terrain, un travail avec d'autres municipalités, etc.

Le plan aquatique mentionne les priorités, mais il n'y a aucune date qui y est mentionnée. Par exemple, d'une année à l'autre, s'il y a un bris dans une piscine existante, celle-ci devient prioritaire. Cela évite de créer de fausses attentes au niveau des dates, car certains projets risquent alors d'être reportés.

Lors de la présentation, Mme Boucher précise que les citoyens pourront poser leurs questions et connaître le pourquoi des choix qui ont été faits. Des experts de contenu seront présents pour répondre aux questions.

M. Éric Ralph Mercier demande s'il est possible d'obtenir cette présentation en décembre 2023.

M. Ernesto Salvador Cobos mentionne qu'il a reçu la réponse du service responsable. Ce sont des gens qui ont fait les analyses et qui se préparent pour la présentation. Si cette date a été proposée, c'est sans doute parce qu'ils souhaitent se préparer, sachant qu'il y a un dossier encore en cours dans le quartier. Il s'agit du règlement omnibus.

Action

Un suivi sera fait sur la résolution no CQO-23-CA-031 pour devancer la présentation sur le plan aquatique.

Mme Chantale Coulombe demande s'il est possible que la présentation puisse se faire en mode hybride afin de permettre à d'autres conseils de quartier d'y assister. Il faut également prendre considération les caprices de la météo hivernale qui peuvent faire varier le nombre de participants.

Action

M. Ernesto Salvador Cobos avait prévu inviter les administrateurs du Conseil de quartier de Notre-Dame-des-Laurentides en présentiel, compte tenu que ce Conseil de quartier a fait la même demande.

5.4 — Feux de circulation sur la rue de la Faune

Mme Chantale Coulombe résume la réponse de la Ville à l'effet qu'il n'y avait pas de possibilités techniques au niveau de l'adaptation des feux en soirée. Il faut donc revenir avec une autre demande.

La réponse donnée ne satisfait pas entièrement les administrateurs. Est-ce qu'il y aurait une possibilité technique pour l'adaptation des feux en soirée? Mme Coulombe compte relancer la demande. Les administrateurs désirent également savoir pourquoi il ne pourrait pas y avoir des clignotants jaunes en soirée.

Action

M. Éric Ralph Mercier fera un suivi pour savoir si les feux continuent d'être en opération à l'école secondaire. Est-ce que M. Éric Ralph Mercier pourrait faire une demande pour aller plus loin à ce sujet.

Action:

M. Éric Ralph Mercier fera une vérification et le suivi aux administrateurs.

Concernant la sécurité routière, M. Éric Rouillard mentionne que l'on désire que les automobilistes adoptent des comportements pour une vitesse de 30 km/heure dans le secteur des écoles. La séquence des feux est là pour ralentir le trafic. Tout le monde sait que si les feux sont tous au « vert » quand il n'y a pas d'école et qu'on peut rouler plus vite, l'habitude est brisée. Il est d'accord pour faire la demande, mais on ne peut s'acharner si les professionnels l'on fait dans cette intention.

6. PÉRIODE D'INTERVENTIONS DES CONSEILLERS MUNICIPAUX

Réaménagement des jeux d'eau dans le parc Chabot : Mme Marie-Pierre Boucher mentionne que le réaménagement des jeux fait partie de la planification pour la prochaine année. Ce réaménagement sera fait à l'été 2024.

Noël au Trait Carré : Un montant de 15,500.00 \$ est alloué pour cette activité. Il s'agit d'une augmentation puisqu'il s'agit du 25^e anniversaire. Il y aura un volet spectacle dans la pyrotechnie et les lumières. Cette fin de semaine, il y a un marché de Noël au Trait Carré.

Corporations des loisirs : Une entente a été conclue avec l'ensemble des corporations des loisirs à Charlesbourg. Ces corporations sont sous-contractées par la Ville pour faire du travail, comme les camps de jour, l'entretien des terrains de baseball, etc. Une nouvelle entente a été développée pour soutenir des besoins de base et vient reconnaître les corporations pour animer la vie de la communauté. C'est la première fois qu'une telle entente est faite. Il faut identifier les besoins, établir les critères et la façon de répartir les fonds.

C'est un montant que l'ensemble des corporations se divisent entre elles et qui sera augmenté. Ce travail a été fait avec les corporations pour identifier leurs besoins et les critères et comment elle vont se diviser ce financement.

Il y a eu fusion de deux corporations de loisir, dont Loisirs du Jardin, ce qui leur donnera une force organisationnelle. Trois corporations se sont fusionnées l'an dernier.

Installations sportives de plein air : Au Conseil de Ville, un dépôt a été fait au Programme d'aide financière en infrastructures récréatives et sportives de plein air (PARFIR). Nous avons fait le dépôt pour différents projets dont la patinoire couverte réfrigérée. Il est question d'une patinoire couverte par arrondissement.

Prochainement, nous aurons, dans le Parc Victoria, une entente a été obtenue avec la Fondation Bleu-Blanc-Rouge qui vient offrir une patinoire réfrigérée pour ce secteur. A Charlesbourg, trois (3) endroits ont été identifiés, soit Saint-Viateur, Bon Pasteur et un autre.

Suite aux informations transmises par Mme Boucher, M. Éric Ralph Mercier mentionne qu'il s'est exprimé en au Conseil de Ville sur les patinoires, les parcs à chiens, les scènes extérieures et le plan aquatique.. Dans le budget de la Ville de Québec, les trois (3) districts du Conseil de quartier d'Orsainville sont inclus. Il est important que tous les gens soient inclus et considérés. M. Mercier compte défendre les intérêts des citoyens au prochain budget de la Ville de Québec.

7. PÉRIODE DE QUESTIONS ET COMMENTAIRES DES CITOYENS

Parade du Carnaval à Charlesbourg: Un citoyen mentionne que la Parade du Carnaval ne se rend plus à Charlesbourg suite à une décision du maire Régis Labeaume. Serait-il possible que la Parade revienne à Charlesbourg?

Mme Marie-Pierre Boucher mentionne que le dossier organisationnel du Carnaval de Québec pour 2024 est terminé. Ce sujet pourrait faire l'objet d'une résolution à la prochaine assemblée ordinaire pour le retour de la Parade du Carnaval en 2025.

M. Éric Ralph Mercier mentionne que la Parade du Carnaval faisait partie du patrimoine de Charlesbourg avant les fusions. Il trouve cette proposition très intéressante et serait prêt à endosser une motion. Il serait prêt à favoriser le retour de la Parade à Charlesbourg, car il s'agit d'un événement familial. Au niveau du stationnement et de la restauration à Charlesbourg, la situation est très différente de Limoilou. La raison qui avait été donnée à l'époque était la présence des fils électriques.

Un citoyen mentionne qu'il faut discuter avec les commerçants concernés parce que le lendemain de la Parade, les terrains avaient l'air d'un dépotoir, car les verres et les déchets de toutes sortes jonchaient les terrains.

M. Mercier mentionne qu'il sera important de consulter les commerçants, car certains d'entre eux qui sont situés sur le parcours de Sainte-Foy ne trouvent pas la situation forcément agréable. Il faut que les commerçants y trouvent leur compte.

Une citoyenne fait remarquer que la Parade des Jouets débute à Charlesbourg, à la hauteur de la 55^e rue et se rend sur la 1^{ère} avenue. La Parade se termine à la Place Jean-Béliveau. Ceci pourrait inspirer un parcours pour la Parade du Carnaval.

Comme le Conseil de quartier d'Orsainville a débuté ses activités en janvier 2023, M. Michel Lagacé suggère de commencer ce dossier par une résolution. Cela pourrait être une demande double et réaliser des activités, comme des concours de sculpture et autres activités qui pourraient être réparties dans différents parcs.

Mme Chantale Coulombe s'il serait approprié de faire une demande au Bureau des grands événements majeurs et internationaux. Mme Marie-Pierre Boucher précise que ce bureau a le mandat de développer des événements ailleurs qu'au Centre-ville. Les promoteurs ont tenu des événements à Charlesbourg et savent que ceux-ci ont connu du succès. Elle invite aussi les résidents à encourager les commerçants de Charlesbourg afin que les différents quartiers soient considérés.

8. CORRESPONDANCE ET TRÉSORERIE

8.1 - Paiement des services de secrétariat.

CQO-23-CA-060

SUR UNE PROPOSITION DE MME SONIA TCHUEMBOU ET SECONDÉE PAR M. BENOÎT GOSSELIN, IL EST RÉOLU À L'UNANIMITÉ QUE le Conseil de quartier procède au paiement de 95.00 \$ pour le procès-verbal de la 8^e assemblée ordinaire auprès de Mme Renée Poulin.

ADOPTÉ

8.2 – Prévisions budgétaires.

M. Ernesto Salvador Cobos précise que les prévisions budgétaires pour la fin de l'année ont été faites, suite à l'information reçue par la trésorière, afin de pouvoir réapprovisionner le compte pour un montant de 2,500.00 \$.

8.3 – Registre des entreprises.

Mme Chantale Coulombe mentionne que le dossier est complété auprès du Régistre des entreprises concernant les identités des administrateurs. Comme il y a eu des changements au niveau des administrateurs, aucun coût n'a été encouru pour ces changements pour la première année, parce que le Conseil de quartier est une OBNL (Organisation à but non lucratif).

8.4 – Assurance responsabilité

Concernant l'assurance-responsabilité des administrateurs auprès de BFL, la Ville de Québec a fait les démarches et procédé au paiement.

Action

M. Ernesto Salvador Cobos fera la vérification pour que ce dossier soit bien complété.

9. DIVERS

9.1 - Accès au local

M. Éric Roullard soulève un problème pour l'accès au Pavillon du Jardins, qui est géré par Loisirs du Jardin. Le crochet qui sert à maintenir la porte ouverte est défectueux et par conséquent, personne ne peut plus entrer.

Action

M. Ernesto Salvador Cobos fera une demande auprès du service des Loisirs du Jardin.
M. Roullard rédigera un texte pour expliquer la problématique.

9.2 – Pistes de motoneige

Comme la saison hivernale est sur le point de débuter, Mme Chantale Coulombe apporte le sujet de la traverse de motoneige. La Ville a fait la réfection de cette zone et elle est probablement prévue chaque année. Il faudrait installer des pancartes pour inciter les gens à être plus prudents. Comme il s'agit d'un endroit très sombre, une personne a déjà été victime d'un accident.

Sur le boulevard de la Colline, il y a un feu de circulation pour que les cyclistes puissent passer. Est-ce que la piste de motoneige pourrait être déplacée à un feu de circulation?

Action

Mme Marie-Pierre Boucher fera un suivi à ce sujet car, selon le code de la sécurité routière, les motoneigistes n'auraient pas le droit de traverser à cet endroit.

M. Frank Tremblay mentionne qu'une réponse avait déjà été reçue à ce sujet, concernant les sites accidentogènes. Sur une période de 10 ans, aucun accident n'a été rapporté. Par contre, s'il y a beaucoup de motoneigistes, la police peut être appelée pour obtenir de l'aide.

5.3 – Création d'un tableau de suivi sur les résolutions

M. Michel Lagacé suggère qu'un tableau énumérant les résolutions du Conseil de quartier d'Orsainville depuis sa première assemblée soit élaboré afin de connaître l'état d'avancement de chaque résolution.

Action

Le Conseil d'administration évaluera la proposition.

10. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

SUR UNE PROPOSITION DE M. BENOÎT GOSSELIN SECONDÉE PAR MME SONIA TCHUEMBOU, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de lever l'assemblée à 21 h 00.

ADOPTÉ

M. Benoît Gosselin, président

M. Émile Grégoire, secrétaire



CONSEIL
DE QUARTIER
D'ORSAINVILLE

No de la résolution	Objet	Page
CQO-23-CA-058	Adoption du procès-verbal du 25 octobre 2023	3
CQO-23-CA-059	Reconduction du programme sur la sécurité routière	6-8
CQO-23-CA-060	Paiement de la secrétaire de soutien	12